

Bulletin Municipal

Cléry-en-Vexin



Des décos éphémères
pour les fêtes



- Janvier 2023 -



/L'érito du Maire

Chères Clérysiennes et Clérysiens,

Tout d'abord, je tiens à présenter mes meilleurs voeux de santé, joie, bonheur et réussite sur le plan personnel et professionnel à tous ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer.

L'année 2022 a encore été une année très chaotique, remplie d'incertitudes et d'éléments perturbants. Je pense que nous allons devoir vivre encore quelques années avec cette pression avant de retrouver un peu plus de calme.

Comme pour vous dans vos foyers, la gestion de notre commune devient de plus en plus complexe et la trésorerie de plus en plus difficile à équilibrer. Si nous ne voulons pas augmenter trop nos taux d'imposition, il nous faudra, sans doute, à l'avenir différer des investissements ou diminuer les services proposés.

Nous avons enfin pu réaliser les travaux de remise en état de notre réseau d'assainissement dans la rue de la fontaine d'Ascot avec changement partiel de conduits et le reste en chemisage. Ces travaux se sont déroulés pendant le mois d'août jusqu'au 15 septembre sans créer trop de gêne pour les riverains sauf pour les endroits étroits. Nous avons également refait les toitures terrasses de l'école qui étaient en très mauvais état.

De plus en plus d'incivilités sont commises sur notre commune : dépôts sauvages, détérioration de matériel communal; saccage d'arbres et arbustes sur la voie publique aux Tavernes. La municipalité vous invite à avertir au plus vite le secrétariat de mairie si vous voyez ces dégradations. Cela permettra de réaliser des économies (lremplacement d'un candélabre coûte près de 3 000 € à la commune.

Je ne voudrais surtout pas oublier les personnes qui ont participé à la décoration du village à Pâques et aussi à Noël. Elles ont su entraîner avec elles de nouvelles personnes en créant une dynamique entre générations. Un grand bravo !

Les conseillers municipaux et moi-même, restons à l'écoute de chacun d'entre vous qui aurait une ou des idées pour faire vivre davantage notre village.

Pour 2023, nous commençons l'année avec l'ambition d'entretenir nos bâtiments communaux en obtenant le maximum de subventions et en réalisant un diagnostic énergétique de la mairie, de l'école et de la salle du Préau. Un diagnostic sanitaire de l'église est également envisagé avec le soutien de la Direction Régionale de l'Action Culturelle et de l'architecte des Bâtiments de France afin de préserver ce patrimoine.

Pour terminer, je voudrais remercier toutes les personnes : employés communaux, secrétaire de mairie, ainsi que les enseignantes de l'école qui œuvrent toute l'année pour nos enfants.

Bien amicalement,

Retrouvez toutes les infos en ligne sur :

www.clery-en-vexin.fr



René PANNIER
Maire de Cléry-en-Vexin

Budget et finances

>>> Retour sur le budget 2021

Le budget communal prévoit et autorise les recettes et les dépenses, il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement. Le compte administratif de l'année 2022 sera validé par le conseil municipal au cours du mois d'avril.

Le fonctionnement

Cette section regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Charges de gestion courante (eau, électricité, gaz, carburant, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payés par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance,...)
- Salaires du personnel
- Subventions aux associations et contributions aux organes intercommunaux

Les recettes proviennent majoritairement :

- des impôts et taxes, des droits de mutation et de la compensation versée par la communauté de communes sur la cotisation foncière des entreprises
- des participations versées par l'État, des sommes encaissées au titre des locations (logements communaux, salle du Préau, locations de bâtiments et de terrains)
- des subventions et aides financières de la Région, du Conseil Départemental, de la Préfecture, du PNR,...

>>>

La capacité à investir de la commune dépend de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou de l'augmentation des recettes.

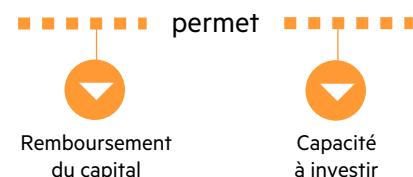
**RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
347 694,14 €**



**DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
322 266,84 €**



**EXCÉDENT
DE FONCTIONNEMENT
25 427,30 € épargne brute**



Principales dépenses de fonctionnement 2021

34 %	Charges de personnel
6 %	indemnités des élus
25 %	Charges générales (énergie, fournitures, assurances,...)
4 %	Virement à la section Investissement
17 %	Autres charges (subventions aux associations et contributions aux organismes intercommunaux)
14 %	Divers (charges exceptionnelles et atténuations de produits)

Principales recettes de fonctionnement 2021

73 %	Impôts et taxes
19 %	Dotations et participations (État, CCVC,...)
1 %	Produits des services (garderie)
4 %	Locations (bâtiments, logements, Salle du Préau, terrain,...)
3 %	Divers

Budget et finances

>>> L'investissement

A valider

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses concernées par la section d'investissement sont :

- Les projets de construction et les travaux neufs,
- Les grosses réparations,
- Les aménagements et travaux d'infrastructure,
- Les achats de terrains, de mobilier et matériel durables,
- Le remboursement des emprunts.

TOTAL DES DÉPENSES : 141 023,70 € (Compte administratif 2021)

Les recettes d'investissement

- Les subventions d'investissement,
- Les ventes de terrains et de bâtiments
- Les emprunts,
- Les reversements du fonds de compensation de la TVA,
- L'autofinancement (excédent de fonctionnement dédié aux investissements).

TOTAL DES RECETTES : 33 887,50 € (Compte administratif 2021)

Principales dépenses 2022

Section - Fonctionnement

• Scolaire (hors frais de personnel)

Cotisation SIIS	34 836 €
Subventions	1 400 €
ASC Cléry / ASC Arthies	
Frais de scolarité externes	455 €
Gaz & électricité	12 937 €
Fournitures et produits d'entretien	4 047 €

• Travaux d'entretien

Miroiterie/Vitrerie	1 600 €
Plomberie - école	1 398 €
Achat de matériel - école	1 126 €
Assainissement	769 €
Eclairage public	1 045 €

Section - Investissement

• Bâtiments communaux

Etanchéité toiture - école	31 476 €
----------------------------	----------

• Espaces verts

Matiériel	1 440 €
-----------	---------

Chiffres clés

DONNÉES GÉNÉRALES

- Superficie de la commune : **505 ha**
- Démographie : **479 habitants**
(population légale INSEE au 01.01.2023)

URBANISME (chiffres 2021/2022)

- **5** permis de construire délivrés
- **2** déclarations préalables
- **30** certificats d'urbanisme (CUa/CUb)

AFFAIRES SCOLAIRES

(chiffres 2022/2023 - RPI)

- 21 enfants scolarisés en maternelle
- 27 enfants scolarisés en primaire
soit 48 enfants de Cléry sur un total de 111 élèves dans les écoles du RPI.

Un budget sous contrainte

Dans un contexte macroéconomique et international complexe, la revalorisation de nombreux contrats (prestations de services, achat d'électricité et de gaz,...) et l'augmentation des contributions à d'autres organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, associations...) paraissent difficilement évitables. En parallèle, l'évolution du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale aura un impact sur les dépenses de personnel.

Le budget 2023 s'inscrit donc dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres en fonctionnement comme en investissement. Notre objectif est de déployer des actions en terme de sobriété et de développement durable.

/Démarches administratives

>>> Recensement citoyen

A l'âge de 16 ans, toute personne de nationalité française (garçon ou fille), doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

L'organisation de ma JDC, Maintenant, c'est en ligne !



Journée Défense et Citoyenneté

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Comment se faire recenser ?

Auprès de la mairie de son domicile, du consulat, si vous résidez à l'étranger. Les documents suivants sont à fournir afin de pouvoir se faire recenser :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois,
- Justificatif de domicile (facture d'énergie ou de téléphone fixe)

À la suite du recensement, la mairie délivre immédiatement une attestation de recensement. **Il n'est pas délivré de duplicata.** En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. L'attestation de recensement sert également pour les inscriptions aux examens (CAP, BEP, baccalauréat...), pour l'inscription aux concours (accès aux grandes écoles, ainsi qu'à la fonction publique...) ou pour l'examen du code et du permis de conduire.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune. La demande d'inscription peut se faire en mairie ou via le téléservice « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales » à tout moment de l'année.

LES CONDITIONS

- être majeur,
- avoir la nationalité française,
- jouir des droits civils et politiques,
- justifier d'une attaché (domicile, résidence ou y être contribuable) avec la commune où l'on souhaite s'inscrire.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

- **carte nationale d'identité** ou **passeport** en cours de validité ou périmé de moins d'un an.
- **justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois au nom et au prénom du demandeur (facture de votre fournisseur d'énergie ou téléphone fixe).

Si le demandeur est hébergé chez ses parents : il faut une attestation signée par l'un des parents, avec un justificatif de domicile des parents.

Si le demandeur est hébergé chez un tiers : il faut une attestation signée de l'hébergeant, une photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, comme ils ne sont pas raccordés aux services de la commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

/Démarches administratives

>>> Carte Nationale d'Identité et passeport : comment les renouveler ?

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport doivent être déposées uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Dans le Vexin, les mairies de Magny-en-Vexin, Marines et Vigny sont équipées du matériel adéquat.



>>> Liste des mairies équipées

- **Mairie de Magny-en-Vexin**

20, rue de Crosne
95420 Magny-en-Vexin
① 01.34.67.03.28

- **Mairie de Marines**

Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines
① 01.30.39.70.21

- **Mairie de Vigny**

4, rue Beaudouin
95450 Vigny
① 01.30.39.21.20

Etape 1 : Préremplir le dossier

- en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<https://ants.gouv.fr>

Un numéro d'enregistrement vous sera alors attribué, il est à conserver.

- en demandant un exemplaire papier du formulaire Cerfa à l'accueil de la mairie et en le complétant.

Etape 2 : Prendre rendez-vous

En vous adressant à l'accueil d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes.

Les délais d'obtention peuvent atteindre plusieurs mois. Il est donc vivement conseillé d'anticiper vos démarches pour obtenir vos documents d'identité à temps.

Etape 3 : Préparer votre rendez vous

Le jour prévu, pensez à vous munir, soit de votre pré-demande imprimée ou numéro d'enregistrement, soit du Cerfa complété (selon le cas) et de toutes les pièces justificatives originales demandées.

La photo d'identité doit dater de moins de 6 mois et doit être prise dans une cabine agréée par le Ministère de l'Intérieur ou par un professionnel.

Prévoir un créneau de 30 minutes par personne. L'agent vérifie votre dossier, le saisit sur le dispositif de recueil, numérise la photo fournie et vos empreintes digitales.

Attention, votre demande ne pourra pas être prise en compte si votre dossier est incomplet ou si les justificatifs ne sont plus valables.

Etape 4 : Récupérer votre CNI/Passeport

Lorsque le titre est disponible, un message vous est envoyé par sms. Il vous suffit de venir le retirer dans la mairie où votre dossier a été traité, dans les 3 mois, en ayant pris rendez-vous au préalable.

/Vie quotidienne

>>> Nouvelle secrétaire de mairie

Placés sous l'autorité du Maire, les agents communaux contribuent au quotidien à la qualité de vie de notre village.

A l'occasion du **départ d'Isabelle Rousseau** pour un poste de secrétaire de mairie en Charente Maritime, le maire et l'équipe municipale lui ont offert des cadeaux lors d'un pot de départ surprise organisé mi-février 2022. Les élus l'ont remerciée pour son **investissement**, ses **compétences** et sa **disponibilité** et lui ont souhaité une pleine réussite dans sa nouvelle mission.

La municipalité a lancé un appel à candidature pour assurer son remplacement. La procédure a ainsi abouti au **recrutement de Lydia Olivier**, qui a intégré ses nouvelles fonctions début mars 2022.

Lydia Olivier n'est pas néophyte dans le domaine puisqu'elle exerçait déjà un poste similaire pour la commune de Seraincourt. Le secrétariat de mairie est ouvert les lundi, mardi et jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et le jeudi entre 17h00 à 19h00.



Accompagnement aux démarches administratives

La Maison France Services, installée dans les locaux de la Poste de Vigny, propose d'accompagner aux démarches administratives les personnes qui en éprouvent le besoin.

Cet accompagnement se traduit par la transmission d'informations sur des procédures administratives ou l'accompagnement des habitants/tes dans leurs démarches spécifiques.

Vous pouvez ainsi bénéficier d'un accompagnement aux démarches concernant les impôts en ligne, la retraite, la recherche d'emploi, la demande de permis de conduire, de certificat d'immatriculation...

Les agents d'accueil apportent également du soutien dans l'utilisation des services en ligne (portail CAF, MSA, Pôle emploi, CPAM, MSA,...) et la mise en lien avec les opérateurs de services publics essentiels.



>>> **Maison France Services**
1, rue du Général-Leclerc - 95450 Vigny

>>> Technologie & Numérique

Découvrir les nouvelles technologies et s'initier à des outils numériques innovants, tels étaient les objectifs de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise.



A l'occasion de la première édition de la **quinzaine du numérique** « D'clic en Vexin », la commune de Cléry-en-Vexin a accueilli différentes animations numériques le samedi 2 avril 2022.

Parmi les ateliers proposés, les participants ont pu s'initier au pilotage de **drones**, à la construction et à la programmation d'un **robot** et se divertir autour de voyages immersifs en **réalité virtuelle**.

En complément de cette journée, la société le Temps d'1 Voyage a procédé à des prises de vue du village et réalisé un **film immersif** de l'intérieur de l'église de Cléry-en-Vexin en **vision 360°**.

La vidéo est consultable sur :

>>> <https://www.youtube.com/watch?v=3tAF8J1mi00>

Atelier d'initiation numérique pour les séniors

Les associations Destination Multimédia et Adapte 95, en partenariat avec la Communauté de Communes Vexin Centre, la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) organisent des **sessions gratuites d'initiation** à l'utilisation des tablettes

numériques et à la réalisation de démarches administratives en ligne. Payer ses impôts sur Internet, faire ses démarches administratives en ligne (demande de carte grise, de carte d'identité, retraite...), chercher les bonnes informations sur les **sites internet**, utiliser les **outils de visioconférence**, autant de démarches qui ne sont pas

évidentes pour un public séniors. L'objectif de ce programme, qui s'est installé sur Cléry-en-Vexin au cours du dernier trimestre 2022, est avant tout de favoriser l'**inclusion** des personnes de plus de 60 ans rencontrant des difficultés d'accès et d'usage des outils numériques, mais également d'améliorer la **qualité de vie des séniors**.



>>> Des formules au choix

- 7 sessions d'1h30
- Des groupes de 5/7 personnes
- des temps de formation théorique
- des cybercafés pratiques
- fréquence : une fois par semaine

Informations & inscriptions

Mail: ateliernumerique95@gmail.com
Téléphone : 06 88 72 68 64

>>> L'économie circulaire, parlons-en !

Intimement lié au développement durable, le concept de l'économie circulaire a le vent en poupe. Mais au fait, c'est quoi cette notion ?

Le modèle économique linéaire qui consiste à extraire des matières premières, fabriquer un produit, le consommer et enfin le jeter, atteint aujourd'hui ses limites en se heurtant à la **raréfaction des ressources** et à la **question environnementale**. Le concept de l'économie circulaire propose d'autres alternatives pour **faire plus et mieux avec moins**.

En s'inscrivant dans le développement durable, l'économie circulaire appelle à une **consommation sobre** et responsable des **ressources naturelles** et des **matières premières** primaires, tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

Écoconception

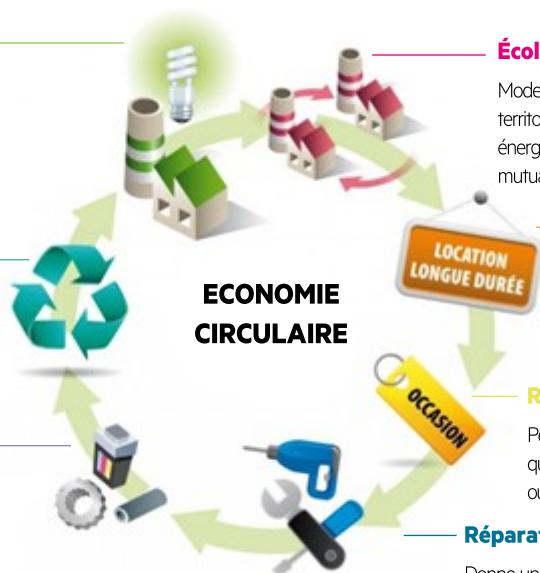
Considère toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service (fabrication, distribution, utilisation, valorisation finale) de manière à limiter ses impacts sur l'environnement.

Recyclage

Permet de récupérer les matières premières d'un produit pour les réutiliser dans la fabrication de produits nouveaux.

Réutilisation

Consiste à utiliser un objet pour un autre usage que celui qui était prévu au départ ou à démonter des produits afin de récupérer des pièces pour les revendre.



Écologie industrielle et territoriale

Mode d'organisation économique entre opérateurs d'un territoire consistant à optimiser la circulation et les besoins en énergie et en ressources naturelles par l'échange et la mutualisation.

Économie de fonctionnalité

L'achat du service et de la fonction se substitue à l'achat du produit. Le bien est alors conçu pour s'adapter à la demande et être réutilisé par plusieurs utilisateurs successifs.

Réemploi

Permet de remettre dans le circuit économique des biens qui ne correspondent plus aux besoins du consommateur ou propriétaire initial.

Et au niveau local, ça se traduit comment ?

DE NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale** : utilisation mutualisée des ressources (eau, énergie...) et des services (transports, lieux de travail)
- **L'écoconception** : conception des produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité** : vente de l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins** et privilégier les produits avec un label environnemental
- **Penser collaboratif** (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement** (entretien, réparation)
- Bien trier ses déchets
- Développer les recycleries et la réparation des objets

>>> Nouvelles consignes de tri des déchets

A partir du 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri des déchets sont simplifiées pour les habitants du Vexin. Tous les papiers et les emballages ménagers peuvent désormais être jetés dans le bac jaune.

Désormais, **tous les papiers et les emballages ménagers** (pot de yaourt, capsule de café, barquette en polystyrène, film et sachet plastique, papier ou barquette de beurre...) sont à **jeter en vrac dans le bac de tri jaune** et non plus dans le bac noir. Cette démarche devrait ainsi permettre d'augmenter les volumes à valoriser.

Cette simplification vise plusieurs objectifs :

- Faciliter le geste de tri avec des **consignes plus claires**. L'idée est d'éviter aux habitants d'hésiter et parfois de se tromper dans leur choix. Ces nouvelles règles sont **uniformisées au niveau national**,
- Trier une plus grande quantité d'emballages et de papiers pour **plus de recyclage**. Selon le SMIRTOM du Vexin (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères), dans les communes où le tri est simplifié, on recycle en moyenne 3 kg d'emballages légers (papier-carton, acier, aluminium, plastique) de plus par habitant que dans d'autres villes
- Préserver l'environnement et nos ressources : **sans geste de tri, pas de recyclage** ! Le recyclage permet de préserver nos ressources et la biodiversité en évitant l'extraction de matière naturelle vierge, et de réduire nos émissions de CO₂.

Une nouvelle déchèterie dans le Vexin

Afin d'offrir un espace sécurisé et mieux adapté aux besoins des usagers, le SMIRTOM du Vexin a lancé en 2018 une étude pour la réhabilitation du centre de tri de Vigny pour le transformer en déchèterie.

Ce nouveau site permet d'accueillir de nouvelles filières de déchets de type éco-mobilier, la récupération de pneus pour les particuliers, et la collecte d'huiles végétales alimentaires.

À noter que les déchèteries de Marines et de Magny-en-Vexin vont également être réhabilitées dans les prochaines années.



>>> Inauguration de la déchèterie de Vigny (juin 2022)

Le SMIRTOM en quelques chiffres

- Données 2021 -

En 2021, la quantité d'**emballages et de papiers collectés** via les bacs de tri s'élevait à 2 264 tonnes soit **42 kg/an/habitant**.

La collecte du **verre**, en porte à porte et en point d'apport volontaire a représenté 2 090 tonnes soit **38 kg/an/habitant**.

Sur cette même période, le volume total de déchets collectés via les poubelles noires et donc incinérés s'élevait à 13 540 tonnes d'**ordures ménagères résiduelles** soit **250 kg/an/habitant**.

A titre indicatif, le **coût moyen de collecte** et de traitement par habitant est de **97 €** et est en constante évolution sur les 15 dernières années.

Aujourd'hui, grâce à des gestes simples, de nombreux déchets du quotidien peuvent être évités plutôt que d'être jetés.

Pensons réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, consommation de produits à la coupe...

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

>>> Déchèterie de Magny-en-Vexin

La déchèterie de Magny-en-Vexin vous permet d'apporter des déchets occasionnels qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte classique des ordures ménagères et de tri.

Cet équipement offre une nouvelle vie à vos déchets, tout en limitant les dépôts sauvages.

La déchèterie est équipée pour accueillir dans ses bennes :

- Les petits et gros appareils électroménagers,
- Les déchets végétaux,
- Le bois,
- Les gravats inertes,
- La ferraille,
- Le carton,
- Le tout-venant,
- Les pneus (non abîmés) uniquement sur Vigny.

Elle peut également recevoir les produits toxiques des ménages (peintures, batteries, solvants, aérosols, huiles de vidange, produits chimiques, piles,...).



Modalités d'accès

Pour votre première visite, vous devez vous munir d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** que vous présenterez au gardien. Celui-ci vous remettra une carte qui lui permettra un contrôle rapide lors de votre prochaine visite.

L'accès à cette déchèterie est **gratuit pour les particuliers**, dans la limite de 1 m³ par semaine et par foyer.

Une dérogation pour volume supplémentaire peut être obtenue sur demande auprès du SMIRTOM (01.34.66.18.40).

L'accès est payant pour les artisans, commerçants et pour les entreprises.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Eté : du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi	09h00-12h00	14h00-19h00
Mardi	-	-
Mercredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Jeudi	-	-
Vendredi	09h00-12h00	14h00-19h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-19h00
Dimanche	09h00-13h00	-

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi	09h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	-	-
Mercredi	-	14h00-17h00
Jeudi	-	-
Vendredi	-	14h00-17h00
Samedi	09h00-12h00	14h00-17h00
Dimanche	09h00-13h00	-

>>> Zoom sur le prix de l'eau

En tant que ressource naturelle, l'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : prélever l'eau, la traiter pour la rendre potable, la distribuer jusqu'aux habitations, collecter les eaux usées, les dépolluer et les rejeter...



>>> Château d'eau de Cléry-en-Vexin

Le prix pratiqué à l'abonné est constitué d'une part fixe : l'abonnement et d'une part variable en fonction de la consommation.

Par exemple, pour un usage domestique de 80 m³ par an, le tarif fixé par le syndicat des eaux de la Source Saint Romain en 2022 est de :

- Abonnement : 30,00 € HT
- Consommation (Prix/m³) : 2,4100 € HT
- Redevances (Prix/m³)

Distribution	0,1015 € HT
Pollution	0,3800 € HT
Modernisation	0,1850 € HT
Assainissement	1,2000 € HT

Soit un prix de revient moyen HT de 4,27 €/m³, hors abonnement.

Le prix de l'eau, tel qu'il figure sur la facture d'eau, regroupe à la fois, les tarifs de l'eau potable, ceux de l'assainissement (pour les logements raccordés au réseau public d'eaux usées), et des redevances liées à l'entretien et la modernisation des réseaux.

Le prix de l'eau est influencé par :

● Le milieu récepteur

Les exigences de traitement des eaux usées dépendent de la sensibilité à la pollution du milieu dans lequel elles sont rejetées.

● Les techniques utilisées

Les équipements techniques varient selon les services d'eau et ne présentent pas tous la même efficacité, ni les mêmes coûts d'utilisation et d'entretien.

● La densité de population

Les économies d'échelle (nombre de branchements et nombre d'abonnés pour une même longueur de réseau notamment) permettent un service d'eau potable moins coûteux en zone urbaine qu'en zone rurale.

● La qualité de la ressource

La qualité de l'eau prélevée détermine la nature et l'importance des traitements nécessaires pour la rendre potable.

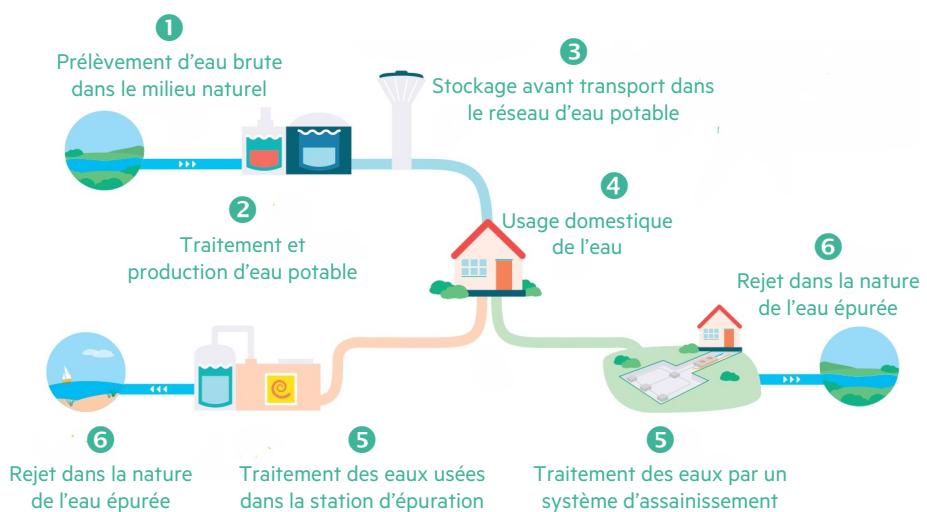
● La taille des communes

Les petites collectivités disposent de règles comptables spécifiques et de frais de structure limités qui peuvent leur permettre de modérer leur prix de l'eau.

● Les choix locaux

Les décisions locales en matière de gestion et de qualité du service d'eau influencent son coût.

Le circuit de l'eau



/Travaux et cadre de vie

>>> Assainissement

Durant l'été 2022, le Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) a procédé à d'importants travaux sur le réseau d'assainissement des eaux usées de la commune.



Eléments déclencheurs pour de futurs travaux, l'**inspection télévisée** des réseaux d'assainissement collectif a été réalisée en mars 2022 sur la commune de Cléry-en-Vexin.

Ce **diagnostic** a permis au SIARP de planifier les travaux de la rue de la Fontaine d'Ascot. Cette étude préalable et obligatoire est subventionnée partiellement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les travaux dans la rue de la Fontaine d'Ascot, menés par l'entreprise COLAS, ont conduit au **remplacement du collecteur d'eaux usées** et des branchements abîmés (travaux réalisés en tranchée ouverte), et à la **réhabilitation des tronçons les moins endommagés** (travaux par chemisage, sans ouverture de tranchée). Ces travaux ont couvert un linéaire d'environ 170 mètres.



En rétablissant l'étanchéité du collecteur et en assurant la conformité des branchements des habitations, ces travaux permettent d'éviter le risque de départ **d'eaux usées vers le milieu naturel** ou l'intrusion d'eaux claires issues des pluies ou des nappes phréatiques, qui se retrouvent dans les réseaux d'eaux usées, alors que les canalisations ne sont pas conçues pour les recevoir.

Les dépenses liées à ce chantier s'élèvent à 115 130 € (montant TTC). Elles ont été financées de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| • Subvention du département du Val d'Oise : | 42 989,00 € |
| • Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : | 40 566,00 € |
| • Financement sur fonds propres du SIARP : | 31 575,00 € |

L'Agence de l'Eau, qu'est ce que c'est ?

L'Agence de l'Eau est un établissement public de l'Etat qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et accompagne les collectivités dans les opérations visant à économiser et protéger l'eau (réduction des fuites des réseaux d'eau potable, amélioration des réseaux d'eaux usées,...).

>>> Urbanisme & Patrimoine



« Habiter dans le Vexin », cela veut dire non seulement y résider, mais aussi en partager la culture, l'histoire, le paysage. Cela implique de la part des habitants du territoire, un devoir de réflexion pour intégrer au mieux les projets de construction dans l'existant et préserver le patrimoine en Vexin.

Pour le **propriétaire** privé ou la commune qui **souhaite effectuer des travaux**, il est donc recommandé de se faire assister par des professionnels pour l'élaboration de son projet, tant au niveau architectural que dans le choix des matériaux, et pour connaître les aides financières.

Dans ce but, le Parc naturel régional du Vexin français apporte un **accompagnement technique** aux acteurs publics et privés du territoire dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et du développement durable.

LE PROJET

Selon l'ampleur des travaux, l'architecte ou le maître d'œuvre peut réaliser un **diagnostic**, un relevé et une expertise technique du **bâtiment**. La base de ce travail pourra être de concevoir des esquisses du projet selon vos besoins (surfaces, volumes, lumière, chauffage) et vos moyens financiers. La mission peut être complétée par la constitution du permis de construire, l'appel d'offres aux entreprises, le suivi du chantier et la réception des travaux. Ces **professionnels** vous proposeront ainsi des garanties dans la réalisation des travaux.

Réglementations et autorisations

Le Vexin français est un territoire reconnu pour ses **qualités patrimoniales**, architecturales, et paysagères. À ce titre, plusieurs niveaux de réglementation se superposent pour préserver ces qualités :

- **Le code de l'environnement** : la presque totalité du Vexin français est inscrite à l'inventaire des sites et paysages remarquables.
- **Le code du patrimoine** : l'église Saint-Germain de Cléry-en-Vexin est classée à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1929.
- **Le code de l'urbanisme** s'applique sur tout le territoire français.
- **Le règlement d'urbanisme** : le plan local d'urbanisme est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

Principaux travaux concernés

Un **permis de construire** est à déposer nécessairement si :

- vous souhaitez **créer plus de 20 m²** de surface hors œuvre brut (SHOB)
- vous **modifiez** le volume de votre maison ou percez ou agrandissez une ouverture dans un mur extérieur ;
- vous changez l'affectation d'une construction (grange en habitation par exemple) ;
- vous modifiez la structure porteuse

Au titre du site inscrit et des abords de monument historique, tous les autres travaux sont soumis à **déclaration préalable**. Par exemple, il peut s'agir d'un ravalement de façade, du changement de fenêtres, de réfection d'un toit, de la construction d'un abri de jardin, du remplacement ou création de clôtures, de la pose de panneaux photovoltaïques, de la construction d'une piscine.

Il est aussi à noter que tout travail de démolition est soumis à un permis de démolir.

Le PNR peut également soutenir financièrement certains travaux de restauration du patrimoine bâti du territoire.

/Vivre ensemble

>>> Dégradations & Vandalisme

Préserver la tranquillité et le cadre de vie du village, c'est l'affaire de tous ! En montant, le coût des dégradations commises sur le domaine public, l'ardoise augmente chaque année, au grand regret des élus.

Les vacances scolaires, plus particulièrement l'été, sont propices à des **incivilités** commises par des **adolescents** de la commune.

A titre d'exemples sur l'année 2022, un **lampadaire** a été caillassé à proximité de l'aire de jeux, des planches de bois ont été lancées sur la toiture de la salle du Préau, des **tuiles** ont été cassées sur le mur du cimetière et des **champs de maïs** ont été saccagés dans le chemin de Mantes et à proximité du cimetière.

Beaucoup de parents n'imaginent pas leur enfant capable d'être impliqué dans de tels actes d'incivisme répréhensibles. Néanmoins, ces dégradations sont l'œuvre de **jeunes clérysiens**.

La **bêtise**, d'adolescents qui s'ennuient, pénalise les autres enfants et l'ensemble des habitants ! Ainsi, l'équipe municipale a décidé de reporter le remplacement des filets de foot endommagés tant que les dégradations ne cesseront pas.

En cas d'identification des auteurs d'incivilité, la municipalité rappelle qu'elle sollicitera une **indemnisation par les parents** des enfants concernés.



Par respect du bien public, de l'environnement et du travail des agents communaux, nous vous invitons à informer les élus ou le secrétariat de mairie (par mail ou téléphone), si vous constatez des actes de vandalisme ou détériorations dans le village.

Travaux sur les bâtiments communaux

Durant l'été, la municipalité a confié à l'entreprise RIVETANCHE, de Freneuse, la réfection et l'étanchéité des toitures-terrasses de l'école maternelle.

Ces travaux, d'un montant global de 26 230 € (HT) ont été financés à hauteur de 20 % par le Conseil Départemental du Val d'Oise et de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux par la Préfecture.



/Vivre ensemble

>>> Des décos éphémères dans le village

A l'occasion des fêtes de Pâques et des fêtes de fin d'année, des décos ont été installées par des bénévoles dans les rues du village et dans différents lieux de vie de la commune.



Pâques 2022

A l'approche des fêtes de Pâques, l'équipe du Comité des Fêtes - Foyer Rural s'est lancée un **défi de taille** en proposant aux habitants du village de préparer des **décos** de rues pour apporter un peu de **gaieté** et de couleur dans le bourg.

Mobilisés pendant plus de trois semaines, des **menuisiers amateurs** ont tout d'abord assuré la découpe des lapins, œufs, carottes, paniers... selon des gabarits allant de 60 centimètres à 1,70 mètre de hauteur. Trois **ateliers** de décoration (dessin, peinture...) ont ensuite été organisés les 1^{er}, 5 et 6 avril 2022. Ils ont permis de rassembler une trentaine d'enfants et de Clérysiens de tous âges.

Parallèlement, quelques **bénévoles** se sont retrouvés chaque jour à la salle du Préau pour la confection des décors les plus imposants ainsi que pour le vernissage et les retouches.

Après deux années marquées par l'épidémie de Covid-19, cette sympathique initiative a permis de relancer une **dynamique collective** au sein du village et de découvrir des talents cachés.

Le **point d'orgue** de ces animations est intervenu le dimanche 17 avril 2022, avec la traditionnelle **chasse aux œufs** qui s'est déroulée dans un cadre très coloré ! Une grande effervescence régnait aux abords de l'aire de jeux et dans les rues du village . En début de matinée, les cloches, avaient largué plus de **600 œufs**. Les enfants, paniers en main, ont couru dans tous les sens à la recherche de ces œufs tombés du ciel.

Après le **partage de la récolte** entre tous les enfants, une sympathique collation était offerte aux enfants et aux parents par le CFFR. Une matinée des plus réussies, à la grande joie des petits et des grands !



>>> Des décos éphémères dans le village



Noël 2022

Suite à un échange entre les élus, l'association Comité des Fêtes -Foyer Rural et des bénévoles du village, une équipe d'**artistes et d'ingénieuses bénévoles** a souhaité continuer cette belle dynamique initiée en avril, pour fabriquer des décos de Noël festives et respectueuses de l'environnement.

Père Noël, bonhommes de neige, boules de Noël, rennes, oursons, en alliant **créativité, bricolage et talent artistique**, ces bénévoles ont réalisé des figurines et autres sujets grâce à des matériaux de récupération (palettes, morceaux de bois,...). Une **boîte aux lettres** destinée à recevoir le courrier du Père Noël a été installée à l'entrée de l'école. La place de l'Eglise, le parvis de la Mairie, le carrefour du Bois de Morval et l'entrée du village se sont trouvés agrémentés de jolies **décos sorties de l'imagination** des bénévoles.

Ces dernières ont commencé à consacrer du temps à la **féerie de Noël** dès octobre. Elles ont organisé des réunions de manière à ce que chacun apporte ses idées. Elles se sont ensuite retrouvées à la Salle du Préau pour créer dessins, motifs et personnages afin de proposer des **ateliers aux artistes en herbe**. Quant au choix de la mise en place des réalisations, les décoratrices ont également partagé des photos au fur et à mesure de l'avancement des créations.

Contrairement à de nombreuses communes qui scintillent de mille feux à la tombée de la nuit durant les fêtes de Noël, à **Cléry-en-Vexin**, la commune reste fidèle à sa volonté d'être **embelli** tout en ayant un impact environnemental minimal et en maîtrisant les coûts.

L'équipe municipale remercie toutes les personnes (séniors, enfants, adolescents, jeunes actifs, élus, bénévoles du CFFR...) investies dans ces ateliers qui ont permis de belles rencontres, des moments conviviaux et de détente, mais également de nombreux éclats de rire.



>>> Des nouvelles de l'école

Le mot de l'école de la Fontaine

« Il était une fois »,

En 2021-2022, les 5 classes du RPI ont travaillé sur les personnages de contes. Les 2 classes de maternelle de Cléry ont plus particulièrement abordé l'univers de l'ogre, la sorcière, le loup, les princesses et les géants.

Le protocole sanitaire, allégé seulement au dernier trimestre, a permis aux enfants de se réunir autour d'un spectacle musical, de participer à un rallye pédagogique sur les contes avec des équipes mêlant les 3 cycles et de faire une sortie au Château de Breteuil. Des activités sportives comme l'escrime et le mini-tennis ont également pu avoir lieu, pour le plus grand bonheur de tous.

Autre événement marquant qui aura permis de mener un projet sans déplacement : la participation des 2 classes de Cléry au « Concours des écoles fleuries » avec l'obtention du prix « Jeune jardinier, mention cadre de vie » qui a su récompenser leur investissement.

Cette année un projet de « voyage » à travers les continents est en cours (par la lecture, la musique et la découverte d'autres cultures).

Au revoir Monsieur le Professeur



>>> Depuis 1990, Jean-Louis Demenat a formé plusieurs dizaines d'écoliers arthégiens dont certains étaient présents le 2 juillet 2022.



A l'occasion du départ en retraite de Jean-Louis Demenat, instituteur de l'école primaire d'Arthies, une chaleureuse manifestation a réuni les élus, les enseignants et les parents d'élèves des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-joli-village).

Jean Bernaert, maire d'Arthies, a rappelé qu'en raison du contexte sanitaire, cette cérémonie était organisée un an après le départ du maître d'école, et a rendu un bel hommage à l'engagement de Jean-Louis Demenat et à son attachement à la construction de l'avenir des enfants qui lui étaient confiés.

Avant le vin d'honneur, le retraité s'est prêté au jeu des photos avec ses anciens élèves et des cadeaux lui ont été remis par les municipalités et par les parents d'élèves du RPI.

>>> Zoom sur l'association Cantine et Animations du RPI

Qui sommes-nous ?

L'Association gère l'organisation de différentes actions et manifestations, tout au long de l'année, dans le but de récolter des fonds pour participer notamment aux activités et sorties des enfants du RPI ; ainsi qu'aux projets pour les enfants, en lien avec les enseignants.

Elles permettent également de créer un lien entre les 4 villages du RPI qui se rassemblent autour de moments festifs (Carnaval, Kermesse,...). Les actions menées par l'Association ont notamment permis de financer sur 2021-2022 : les sorties de fin d'année (Accrobranche, Château de Breteuil), les cours de Tennis, le Poney en cofinancement avec les communes.

Depuis la rentrée, l'Association a renouvelé sa vente de chocolats et participé au marché de Noël d'Avernes, ce qui a permis de récolter des fonds. En fin d'année, les enfants ont pu partager un moment avec le Père-Noël, venu leur apporter un sachet de chocolats offert par l'association.

Le Yoga pour l'Ecole d'Arthies sera également financé par l'Association.

Prochaines manifestations

- **4 et 5 février 2023** : Vente de crêpes au Magasin Leclerc de Magny-en-Vexin
- **26 mars 2023** : Carnaval à Cléry-en-Vexin
- **17 juin 2023** : Kermesse à Arthies

L'équipe des bénévoles



En haut (de gauche à droite) : Wycem, Anissa, Amélie, Nathalie, Fanny, Ludivine
En bas (de gauche à droite) : Sophie, Clémence, Céline, Annagalice

Nathalie CAMEIRA

Présidente

Amélie RUBANY

Présidente Adjointe

Fanny ADAM

Trésorière

Céline GOSSET

Responsable traiteur

Wycem LE

Comptable

Clémence REVEREAU

Comptable adjointe

Annagalice FROT

Secrétaire

Ludivine FOUCHER

Secrétaire adjointe

Anissa NOUFEL

Responsable démarchage

Sophie KOWALEWSKI

Chargée événementiel

/Solidarité

>>> Diagnostic territorial

La Communauté de Communes à l'écoute des Séniors

Dans le cadre d'un dispositif proposé par la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes Vexin Centre a lancé en 2022 une étude sur les attentes des séniors et sur la thématique du vieillissement avec les acteurs du territoire (professionnels et établissements de santé, structures d'aide à la personne, associations locales, collectivités locales, acteurs institutionnels,...).

Les élus de la commission Affaires sociales, solidarité et Séniors et des habitants de la commune de Cléry-en-Vexin ont ainsi participé à plusieurs tables rondes autour de l'hébergement, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux services d'aide et de soin à domicile, de l'accompagnement aidants.



Les **pistes d'actions** évoquées lors de ces rencontres ont été présentées, début décembre 2022, aux élus du territoire et **seront mises en œuvre dans les prochains mois** sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin Centre.

La restitution de ce diagnostic est consultable sur le site internet de la commune

>>> http://www.clery-en-vexin.fr/actualites/diagnostic_seniors/

Goûter des Aînés



Après 2 années d'absence liées à l'épidémie COVID 19, l'équipe municipale a souhaité renouer avec cet évènement convivial en invitant les séniors autour d'un goûter et de quelques mignardises, le dimanche 18 décembre 2022.

Au cours de cette animation, les aînés présents ont reçu le traditionnel bon d'achat de Noël, d'une valeur de 60 euros, offert par la municipalité et échanger sur leurs souhaits d'animations (après-midi jeux, randonnées pédestres dans le Vexin, sorties culturelles,...).

Cet après-midi fut également l'occasion de découvrir les décorations de Noël implantées dans le village.

| La Commission Affaires sociales, Solidarité, Séniors : Une équipe à votre écoute

N'hésitez pas à solliciter les élus de la commission pour toutes vos questions ou démarches, ils se feront un plaisir de vous aider.

- Georges VIALLON
- Nadège BESLON
- Robert VISBECQ
- Roseline URIE
- Flore QUILLET-JACQUOT

/ Animations et vie locale

>>> Les nouvelles du Comité des Fêtes - Foyer Rural

Qui se cache derrière l'équipe de bénévoles de la brocante ?



Des ados



Des goûteurs



Des cuisiniers



Des caissiers

Des serveurs

L'équipe d'animation du CFFR est composée de Blanche, Cindy, Nadège, Roselyne, Séverine, Franck, Georges, Jérôme, Maxime, René.

Merci à eux, à leurs conjoints et conjointes, et à tous les bénévoles qui contribuent à l'animation du village.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Après deux saisons rythmées par les reports, les annulations et autres contrariétés de dernière minute, c'est avec grand plaisir que nous avons relancé, en 2022, les animations et activités ludiques et festives de l'association Comité des Fêtes – Foyer Rural de Cléry-en-Vexin.

Même si le challenge était de taille, l'année qui vient de s'écouler nous a confirmé que nous pouvons compter sur la mobilisation et l'investissement des bénévoles clérysiens ainsi que sur le soutien de nos partenaires pour renforcer la convivialité et le vivre ensemble au sein de notre village.

Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre participation, pour votre engagement et pour votre bonne humeur lors des animations que nous proposons. Sans vous, sans votre présence, rien ne serait possible.

L'équipe que j'ai le plaisir d'animer, fourmille d'idées pour permettre à tout le monde, petits et grands, actifs et séniors, nouveaux résidents et habitués, de partager, d'échanger autour d'un programme d'activités qui rassemble le plus grand nombre.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et d'envie que les bénévoles de l'association, vous accueilleront à l'occasion du premier rendez-vous de l'année, le vendredi 3 février 2023, pour une « Dégustation Crêpes » qui suivra l'assemblée générale du CFFR.

Si, à votre tour, vous souhaitez mettre en place de nouvelles animations ou contribuer aux manifestations existantes, de manière ponctuelle ou régulière, il existe de nombreuses manières de le faire. N'hésitez pas à nous rejoindre ou à nous contacter pour partager vos idées et vos souhaits. !

Bonne année 2023 à tous.

Jérôme GUERIN

Président du CFFR

Nous espérons vous retrouver

pour la brocante

Dimanche 25 Juin 2023

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Chasse aux œufs - dimanche 17 avril 2022

Le dimanche de Pâques, l'équipe du CFFR de Cléry-en-Vexin a convié l'ensemble des enfants et adolescents à participer à la chasse aux œufs organisée dans le village. Par une agréable matinée ensoleillée, les enfants se sont retrouvés nombreux, accompagnés de leurs parents et amis, pour une joyeuse rencontre à la salle du Préau.

Munis de leurs petits paniers, ils se sont empressés de ramasser les œufs en plastique multicolore cachés sur l'aire de jeux pour les maternelles et dans la verdure environnante pour les primaires. Cette sympathique animation a permis aux familles de découvrir les décos de Pâques réparties dans la commune.

Ce bon moment s'est terminé par la distribution des chocolats offerts par l'association à chaque enfant, en échange de sa récolte, puis par un verre de l'amitié.

Petits et grands ont fortement apprécié cette belle initiative et ont partagé ce moment de convivialité avec beaucoup d'amusement.

Les gagnants de la collecte (Mila Frade chez les petits et Esten De Lisi chez les grands) ont été récompensés avec une poule en chocolat remise par René Pannier, le maire de Cléry-en-Vexin.

Remise des prix - vendredi 24 juin 2022

Le vendredi 24 juin, en fin de matinée, dans la cour de l'école de la Fontaine, a eu lieu la remise des prix aux élèves de l'école maternelle de Cléry-en-Vexin.

Les élus des villages du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village) demeurent attachés à cet évènement où chaque enfant est récompensé pour son travail scolaire durant l'année.

Les livres offerts par le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (regroupant les quatre villages) sont autant de moyens pour apprendre que pour rêver.

A l'issue de la distribution, des rafraîchissements ont été servis aux enfants et aux adultes présents.

.Ce moment de détente, à l'approche de la fin de l'année scolaire, a été l'occasion pour la municipalité de remercier les personnes qui mettent toute leur énergie pour mener à bien l'éducation des enfants : les enseignantes, Annick Chauvel et Virginie Lenglet, les agents spécialisés des écoles maternelles, **Madame Da Paz et Mademoiselle Pandroz**, et les agents en charge du périscolaire (garderie et cantine), Catherine Zancanaro et Ilda Prosenga.

Liste des livres distribués aux enfants

- Mon livre des odeurs et des couleurs - Le jardin
Editions Philippe Auzou
- Mon livre des odeurs et des couleurs - Le marché
Editions Philippe Auzou
- Les 3 petits cochons
Editions Philippe Auzou



/Ça s'est passé à Cléry ou dans les environs

>>> 18^{ème} Jeux Intervillages - samedi 21 mai 2022

Après deux ans de suspension en raison de l'épidémie COVID 19, les jeunes de Cléry-en-Vexin ont pris plaisir à participer aux Jeux Intervillages de l'ancien canton de Vigny.



La commune d'Us a pris en charge l'organisation de la 18^{ème} édition des Jeux Intervillages, samedi 21 mai 2022 après-midi, mais c'est sur le terrain de foot de Vigny que les épreuves se sont déroulées. En effet, le terrain de sport d'Us était difficilement accessible en raison des travaux de voirie sur la commune.

Cette année, 267 jeunes, âgés de 7 à 16 ans, provenant de seize villages du territoire, se sont mesurés entre eux, dans des jeux sportifs, intellectuels, d'adresse ou de stratégie, concoctés par chacune des communes.

Le SMIRTOM du Vexin assurait de son côté une animation permettant de sensibiliser les enfants au tri sélectif des ordures ménagères.

Une épreuve opposait également les maires des villages qui ont dû démontrer leur dextérité dans un jeu de fléchettes.

A la question subsidiaire consistant à évaluer le poids du trophée des Jeux, c'est l'équipe Le Perchay/Gouzangrez qui a donné la meilleure estimation de 4,650 kg. Le poids réel était de 4,600 kg.



NOUVELLE VICTOIRE POUR SERAINCOURT

Après l'enregistrement informatique des résultats, la proclamation du palmarès et la remise des coupes ont eu lieu en présence d'Anne Fromenteil, conseillère départementale du Val d'Oise.

Avec un score total de 51,69 points, la commune de Seraincourt a remporté à nouveau la victoire et a conservé le trophée des Jeux (un coq en bois) qu'elle avait gagné lors de la 17^{ème} édition en 2019. De leur côté, les jeunes clérysiens se sont classés 9^{ème} avec un score de 48,65 points.

Tous les enfants ont été récompensés par des médailles offertes par la Communauté de Communes Vexin Centre et par des gobelets de bonbons remis par la mairie d'Us, avant de profiter du buffet de gâteaux qui clôturait l'après-midi.

L'organisation des Jeux 2023 sera prise en charge par la commune de Condécourt.



/Ça s'est passé à Cléry ou dans les environs

>>> Jeux de Mont Gérol - samedi 2 juillet 2022

En se retrouvant plongés au temps des Celtes, c'est une journée exceptionnelle qu'ont vécu tous les participants aux Jeux de Mont Gérol proposés par la commune de Montgeroult.



Ouverts aux 34 communes de la Communauté de Communes Vexin Centre, cette fête a vu la participation des villages d'Avernes, Boissy-l'Aillerie, Cléry-en-Vexin, Guiry-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Longuesse, Montgeroult, Sagy et Vigny.

A cette occasion, la commune de Cléry-en-Vexin s'était alliée à celle de Guiry-en-Vexin et les bénévoles des deux villages s'étaient retrouvés quelques semaines auparavant pour la confection des costumes, la fabrication de l'étendard et du bouclier du chef. Les chefs du village étaient représentés par René Pannier, maire de Cléry-en-Vexin et Jérôme Guérin son adjoint. Le rôle de druide était confié à Dominique Flament, adjoint au maire de Guiry-en-Vexin.

De son côté, Montgeroult, village d'accueil, avait réalisé les infrastructures et les accessoires nécessaires aux jeux, allant des catapultes aux charrettes, en passant par le village celte avec les façades de ses maisons d'artisans.

Après une grande parade, quatre épreuves étaient imposées aux équipes de chaque commune, composées d'un chef de village, d'un druide et de deux romains et gaulois.

Les jeux proposés étaient : le tir de catapulte, le parcours de charrettes lestées, le combat de lances celtes et le passage du gué avec la « potion magique ». Les druides devaient ensuite s'affronter dans un quiz photos de monuments à reconnaître.

La dernière épreuve consistait, pour chaque maire, à parcourir le plus vite possible un cheminement jonché d'obstacles en portant un « menhir » sur le dos.

Sur ce dernier jeu, c'est finalement René Pannier, le chef de la tribu « Cléryx-Guiryx » qui s'est imposé devant Montgeroult et Courcelles-sur-Viosne.

Le soir, après un flashmob et les chants d'une chorale, le repas a réuni 400 convives. A ce moment là, Alain Matéos, maire de Montgeroult, a proclamé le résultat.

C'est à Sagy qu'il reviendra d'organiser la prochaine édition en 2024 sur un thème à déterminer.

Un superbe feu d'artifice et une soirée dansante ont clôturé cette journée festive et caniculaire.

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Cléry fête Halloween - lundi 31 octobre 2022

Durant les vacances de la Toussaint, l'association Comité des Fêtes—Foyer Rural de Cléry-en-Vexin a proposé des activités ludiques à vivre en famille. Dans le cadre de ces animations, aucune génération n'a été oubliée !

ATELIER CREATIF & CHASSE AUX BONBONS

Grace à la mobilisation de plusieurs parents bénévoles, un atelier de création d'araignées et de chauve-souris en carton a été proposé le jour d'Halloween. Après le goûter, et une dégustation de soupe à la citrouille et malgré une météo désastreuse, les enfants se sont lancés dans une collecte effrénée de bonbons.

« Un bonbon ou un sort ? », il y a fort à parier que vous avez entendu, ce soir-là; cette phrase prononcée par des groupes d'enfants déguisés en vampire, sorcière ou zombie, vous menaçant de vous transformer en crapaud si vous ne leur remettiez pas des bonbons.

Le CFFR a lancé, cette année, le concours des décorations des « maisons d'Halloween ». Plus d'une dizaine de participants se sont inscrits pour cet évènement, les habitants ayant redoublé de créativité.

Le jury, composé d'adolescents clérysiens, a eu du pain sur la planche pour choisir les 3 gagnants qui se sont vus remettre un chèque cadeau.



>>> Soirée Halloween



>>> Sortie Bowling à Conflans-Sainte-Honorine

SORTIE FAMILIALE

Histoire de se défouler un peu et de bien s'amuser, une cinquantaine d'enfants et d'adultes se sont retrouvés, quelques jours plus tard, pour une sortie bowling au complexe SpeedPark de Conflans-Sainte-Honorine. A cette occasion, un transport par bus, financé par la communauté de communes, était organisé au départ de Cléry-en-Vexin.

Après avoir réparti les participants par équipe de 4 à 6 joueurs, les parties se sont enchaînées pour le plaisir des petits et des grands. Certains renversaient quelques quilles, d'autres enchaînaient les strikes et enfin, quelques-uns longeaient les rigoles, le tout dans une ambiance bon enfant.

Une fois le tournoi de bowling terminé, les ados ont pu profiter de la zone de jeux pour quelques parties supplémentaires de baby-foot, d'air hockey, ou de jeux vidéo sur les bornes d'arcades.

Tous se sont enfin retrouvés en fin d'après-midi lors d'un petit goûter chocolaté !

/Ça s'est passé à Cléry

>>> Noël des enfants - samedi 17 décembre 2022

Après Halloween qui lance les festivités de fin d'année, c'est dans sa maison, et au pied du sapin, que le Père Noël dépose des cadeaux et livres destinés aux enfants sages...



A la veille des fêtes de Noël, la municipalité de Cléry-en-Vexin a organisé l'arbre de Noël des enfants le samedi 17 décembre 2022. Cet évènement fut une belle opportunité de partager un moment de convivialité et de féerie dans une salle du Préau transformée pour l'occasion en maison du Père Noël.

Accueillies dès 16h30 par les élus et les lutins, les familles se sont retrouvées pour déguster des crêpes et du chocolat chaud au saveur créole. Le Père Noël, tranquillement installé dans son fauteuil, s'est livré avec bienveillance à une séance photos et a remis un cadeau à chaque enfant de moins de 3 ans et aux élèves de maternelle et primaire.

Téléthon - vendredi 25 novembre / samedi 3 décembre 2022

Comme chaque année, les villages de Cléry-en-Vexin et Guiry-en-Vexin se sont associés pour proposer des animations et récolter des fonds au profit de l'Association Française contre les Myopathies.

A Guiry-en-Vexin, le Foyer Rural a fait salle comble, le vendredi 25 novembre 2022, en soirée pour le loto.

Deux manches de six tirages, entrecoupées d'une pause pour profiter des sandwichs, gâteaux et boissons, étaient suivies d'un carton plein pour un gros lot. Mariela Cavan, de Guiry-en-Vexin et Christopher de Magny-en-Vexin ont été les plus chanceux et ont remporté ces lots.

A Cléry-en-Vexin, l'équipe du Comité des Fêtes - Foyer Rural avait centré sa soirée sur une tartiflette à la salle polyvalente, à consommer sur place avec apéritif et café offerts, ou à emporter,. 67 repas ont été confectionnés par Gilles Legros, le cuisinier bénévole.

L'ensemble de ces animations a permis de récolter 3 422 € pour les deux villages.



>>> Loto à Guiry-en-Vexin



>>> Tartiflette à Cléry-en-Vexin

/Consommer local

>>> Les producteurs du Vexin

Avec le concours du Parc naturel régional du Vexin Français et du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'équipe municipale vous propose de découvrir des produits locaux.

Miels, confiserie, pains d'épices

Bee Api Vexin

Eric GUEGAN

4 route de Gadancourt
95450 Avernes
① 06 33 21 00 99
✉ auxruchersduvwxyzin@gmail.com



Lait, œufs, yaourts, huiles, graines, farines, miel, légumes

EARL du Gros Poirier

Nathalie DELAHAYE

24 Grande Rue
95640 Le Heaulme
① 06 83 16 89 35
✉ earl-du-gros-poirier@orange.fr



Bières, sodas et autres boissons

Ferme Brasserie du Vexin

Denis SARGERET

3 rue du la Croix des Ruelles
95450 Théméricourt
① 01 30 39 24 43
✉ denis.sargeret@wanadoo.fr



Volailles, lapins

Ferme de la Couture

Yannick GUYARD

72 rue de la Vallée
95450 Sagy
① 01 34 66 32 05
✉ contact@fermedelacouture.com



Moutarde, farine, sablés, lentilles, rillettes de truites ou volailles

Ferme de la Distillerie

Emmanuel et Véronique DELACOUR

1 Grande Rue
95450 Gouzangrez
① 06 82 14 61 77
✉ delacour.emmanuel@wanadoo.fr



Viandes

Ferme de l'Arche

Sonia VAN ISACKER

2 Voie Communale - Le Fay
95640 Bréançon
① 06 77 39 17 10
✉ archeduvexin@gmail.com



Pommes de terre, viandes, volailles, lait, œufs, farine, miels, ...

Ferme des Sablons

Thibaud JOREL

6 rue des Fossettes
95650 Génicourt
① 06 84 23 93 18
✉ fermedesablons@gmail.com



Lait

Ferme d'Haravilliers

Pascale FERRY

2 rue du Colombier
95640 Haravilliers
① 06 73 78 99 75
✉ pascale.ferry@free.fr



Fraises

Ferme du marronnier

Martine RAVARY

7 rue du Bâtiment
95420 Cléry-en-Vexin
① 06 37 87 85 14
✉ ravary@club-internet.fr



/Vie pratique & Agenda

>>> Carnet de l'état civil

NAISSANCES

Léo VALLET

Né le 21 mars 2022

Emory LEJEUNE

Né le 10 mai 2022

Valentine SAMEZ

Née le 6 septembre 2022

Nathan PENNEQUIN

Né le 16 octobre 2022

Maël GOARIN CHÉRON

Né le 18 octobre 2022

Gabin GOBEAUT CALMETTES

Né le 26 décembre 2022

MARIAGES

Christelle PRÉVOT et Robert ARATA

Le 5 février 2022

Estelle NAESENS et Emmanuel PICHON

Le 12 février 2022

Sandrine PINAT et David DE JESUS CABRAL

Le 9 avril 2022

Isabelle THÉBAudeau et François LA TOUR

Le 2 juillet 2022

Arlette MBANI et Francis SITA

Le 26 juillet 2022

DÉCÈS

Alfred LOURDEL

Le 5 février 2022

Jacky MAGNAN

Le 10 août 2022

Maria GLOMET née SISKA

Le 9 décembre 2022

Agenda

• Dimanches 9 avril 2023

Chasse aux œufs

• Samedi 10 juin 2023

Jeux Intervillages

• Dimanche 25 juin 2023

Brocante

• Samedi 1^{er} juillet 2023

Caravane spectacle de l'été culturel en
Île de France

Le calendrier des animations et
manifestations locales de l'année 2023 n'a
pas été établi au moment de l'impression
du bulletin.

Nous ne manquerons pas de vous tenir
informés via les outils de communication
habituels ainsi que dans vos boîtes aux
lettres.

Le conseil municipal souhaite rendre hommage
à Jacky Magnan, élu conseiller municipal
en mars 2020, qui nous a quittés le 10 août 2022.

Jacky habitait au 11 rue de la Fontaine d'Ascot
depuis 1985.

Nos pensées se tournent aujourd'hui vers son
épouse, vers ses enfants, Sandrine, Nadège,
Aurélie et Damien et vers toute sa famille.



SERVICES et DÉPANNAGE

Syndicat des Eaux de la Source St Romain (Wy)

① 01 34 67 47 46

Enedis - Service Dépannage

① 09 72 67 50 95

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

① 01 34 66 18 40

TRANSDEV - Vexin

① 01 73 13 75 14

Vie Insertion Emploi

① 01 34 66 44 88

La Poste

① 36 31

Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise

① 08 10 25 95 10

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

① 08 10 25 95 10

SANTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

① 36 46

Centre Hospitalier du Vexin (Magny-en-Vexin)

① 01 34 79 44 44

Croix Rouge (Délégation du Vexin)

① 01 30 39 88 49

Centre Anti-Poisons

① 01 40 05 48 48

URBANISME

Pôle Urbanisme

Communauté de Communes Vexin Centre (Vigny)

① 01 30 39 46 21

SÉCURITÉ

Brigade Territoriale de Gendarmerie de Vigny

① 01 34 67 89 89

VIE SCOLAIRE

Ecole maternelle - Cléry-en-Vexin

① 01 34 67 48 74

Ecole primaire - Arthies

① 01 34 67 22 25

Ecole primaire - Wy-dit-Joli-Village

① 01 34 67 46 39

Collège Claude Monet - Magny-en-Vexin

① 01 34 67 04 67

Ecole Marie Thérèse - Magny-en-Vexin

① 01 34 67 11 73

Horaires mairie

Lundi, mardi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h / 17h-19h

Vendredi: 9h-12h

Tél.: 01 34 67 42 38

Mail: commune-de-clery@wanadoo.fr

Site web: www.clery-en-vexin.fr

Page Facebook: Mairie de Cléry-en-Vexin

Monsieur le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

